



Règlement Tour de Savoie Cyclotouriste label 22

- Le Tour Cyclotouriste est une randonnée permanente organisée et homologuée par les Cyclotouristes Chambériens.
- Cette Randonnée Permanente peut être effectuée uniquement durant les dates d'ouverture du Col de l'Iseran (du 2ème vendredi de juin à fin Octobre mais ouverture variable suivant les conditions d'enneigement)
- Le délai accordé est de 100 heures en formule randonneur ou sans délai en formule touriste (dans ce cas répartition des étapes en autant de fois que désiré). Indiquer sur Hello Asso la date de départ (et l'heure en formule randonneur).
- Les contrôles se feront par l'apposition d'un tampon (commerçant ou autre) sur la carte de route ou en prenant une photo (avec vélo et panneau de la localité ou du col).
- Les participant(e)s, considéré(e)s en excursion personnelle, devront respecter le code de la route et les arrêtés préfectoraux et municipaux. Lumière et gilet réfléchissant pour les tunnels, et quand la luminosité est insuffisante.
- Les Cyclotouristes Chambériens et le correspondant déclinent toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit au cours de la randonnée.
- Les participant(e)s devront être assuré(e)s et les mineur(e)s devront être accompagné(e)s d'une personne responsable.
- L'engagement se fait via HelloAsso, 15 jours avant la date prévue ; envoi postal à votre domicile de la carte de route et de la plaque de cadre
Tarif : 7 € pour les licencié(e)s FFVélo et 10 € pour les autres

Hello Asso, le Qrcode

- En cas d'inscription de dernière minute, télécharger les pièces sur le site du club et paiement toujours par HelloAsso
- Pour l'homologation envoyez votre carte de route au correspondant accompagnée d'une enveloppe timbrée à votre adresse ou envoi d'une photo.
- Randonnée ouverte aux vélos à assistance électrique en formule touriste
- Le fait de participer à cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

